



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 10 SEPTEMBRE PARIS

Le mot du Président

Chers Amis ;

2004 est l'année de profondes modifications pour la pratique de l'échographie.

- La plus importante concerne **la réforme de la nomenclature**. La NGAP doit disparaître en octobre pour laisser place à la CCAM, Classification Commune des Actes Médicaux. Celle-ci modifiera profondément la cotation de nos actes. Les actes d'obstétrique seront fortement réévalués (et sur ce point l'action du SNUDE a été plus que déterminante). En contrepartie les actes qui étaient les mieux cotés dans la NGAP seront un peu dévalués. Mais cette décote sera progressive.

En ce qui concerne nos primes d'assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP), elles seront intégrées au coût de la pratique de la CCAM et notre future nomenclature rendra donc pour nous transparente toute augmentation.

Mais le point le plus important est que la cotation de nos actes sera indexée sur le point travail des actes médicaux. Ce qui signifie que tous les actes médicaux seront réévalués de la même façon. La sinistre période durant laquelle une lettre clef restait à la même valeur durant douze ans, tandis que d'autres lettres clefs étaient réévaluées, est révolue.

- **La réforme de la Sécurité Sociale** votée au parlement en juillet va également apporter son lot de nouveautés. Le travail en réseau et le dossier patient électronique nous concernent directement. Nous allons devoir modifier nos équipements informatiques pour faire face à ces nouvelles obligations. Cette organisation sera probablement bien plus difficile à organiser que ne le pense le législateur. En particulier l'articulation des dossiers entre le système libéral et le système hospitalier apportera son lot d'incohérences.

Un autre point important concerne notre espace de liberté tarifaire. En effet, les tarifs pourront être fixés librement pour les patients désirant un examen n'ayant pas été demandé par leur médecin « traitant ». Nous conserverons également la possibilité de demander des DE en cas d'exigence des patients, que ce soit des exigences sur l'heure du rendez-vous, sur les conditions de réalisation ou sur le contenu de l'acte.

En ce qui concerne l'échographie obstétricale, **les travaux du comité technique national** seront bientôt publiés et apporteront bien des précisions sur les conditions de réalisation, que ce soit quant à la formation des praticiens, leur équipement et sa maintenance. Mais également sur le contenu de l'acte de dépistage. L'acte de diagnostic, réalisé par certains d'entre nous, concernera les grossesses à haut risque ainsi que les actes

réalisés en seconde intention. Cet acte particulier devra à terme être doté d'une cotation identique à celle de l'acte dépistage majorée de la valeur d'une consultation dite d'expertise intitulée 03 dans la future nomenclature des actes de consultation. Mais cette autre nomenclature n'apparaîtra qu'en 2005. Dès la publication des travaux de ce comité, vous pourrez les consulter sur notre site Internet.

Votre syndicat travaille également sur **bien d'autres dossiers déterminants** pour notre avenir. Les problèmes démographiques sont bien évidemment au premier plan. Nous devons obtenir une large réouverture de nos diplômes inter universitaires et convaincre les actuels carabins de se former en échographie.

D'autres travaux sont en cours. Nous devons convaincre les pouvoirs publics que seule une échographie réalisée par des médecins ou des sages femmes peut répondre aux critères de qualité requis.

L'échographie obstétricale réalisée à des fins de spectacle doit être stoppée avant que les constructeurs ne mettent sur le marché de petits appareils louables à bas prix. Ce scénario aboutirait à exposer les fœtus à des doses toxiques d'ultrasons.

Comme vous le voyez, les sujets de travail ne manquent pas pour l'équipe du CA de votre syndicat. Celle-ci a été bien éprouvée par les dossiers de ces dernières années tels que Perruche, la mise en place du DIU, les négociations sur la CCAM. Elle a un besoin urgent de renouveler ses troupes. Aussi nous espérons que vous serez nombreux à notre assemblée générale de septembre et que les candidatures au CA ne manqueront pas.

Philippe KOLF, Président.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNUDE

Tous les adhérents à jour de leur cotisation sont invités à l'**Assemblée Générale** annuelle du **SNUDE**, qui aura lieu le **vendredi 10 septembre** en fin de session de la journée de la **SFAUMB**, Espace du centenaire, Auditorium, Maison de la RATP, 54 quai de la Rapée 75012 PARIS. L'heure exacte et le lieu seront communiqués par voie d'affiche le jour même. En cas de nécessité cette AG ordinaire sera suivie d'une

Assemblée Générale extraordinaire.

L'ordre du jour est le suivant
Rapport du Président et actualités
Rapport du Trésorier
Information sur le site internet du SNUDE
Questions diverses

L'Assemblée Générale sera suivie d'un **dîner amical** à 20 h dans le quartier Restaurant Les Grandes Marches, 6, place de la Bastille 75012.

Pour le dîner, **merci de réserver rapidement**
Après de
François BRUN
tél : 01.64.96.55.22, fax : 01.64.96.33.19
email : francois.brun9@wanadoo.fr

ou mieux en envoyant un chèque de 56 euros par personne au nom du SNUDE au Dr BRUN 96, rue saint spire 91100 CORBEIL.

POUVOIR

Conformément aux statuts du SNUDE ; je donne à

.....

le pouvoir de voter et prendre toute décision en mon nom, lors de l'assemblée générale ordinaire, et éventuellement à l'assemblée générale extraordinaire qui lui fera suite, le 10 septembre 2004.

Ce pouvoir est à remettre à un adhérent ou à renvoyer au Secrétaire Général.